



Communiqué de presse

Fleury Michon joue avec la santé des travailleurs !

Alors que la France subit une nouvelle vague de chaleur extrême, la direction de Fleury Michon refuse de négocier un accord d'entreprise pour protéger la santé des salariés.

Une décision irresponsable, indigne d'une entreprise récemment condamnée pour « violation délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité » après un accident du travail mortel.

Depuis plusieurs jours, de nombreux salariés sont exposés à de violents chocs thermiques, passant d'une exposition à plus de 40°C à 4°C en quelques minutes. D'autres travaillent en extérieur et certains dans des locaux non climatisés.

Ces vagues de chaleur à répétition dégradent fortement les conditions de travail et ne permettent pas aux salariés de récupérer leurs forces de travail, avec une accentuation de la fatigue qui augmente le risque d'accident. Plusieurs d'entre eux ont fait des malaises dans l'entreprise.

De plus, les différents sites de productions font face à de fortes hausses de volumes et des salariés se voient contraints de travailler 6 jours par semaine.

C'est dans ce contexte que la CGT Fleury Michon a demandé la négociation d'un accord d'entreprise afin de garantir la sécurité et la santé au travail en périodes de fortes chaleurs (ex : augmentation du temps de pause, réduction des cadences, définir une température maximale au-dessus de laquelle les salariés ne doivent pas travailler...).

Le refus de la direction constitue un manquement grave à son devoir de protection et expose l'entreprise à de nouvelles poursuites.

Face à ce mépris, la CGT Fleury Michon exige l'ouverture immédiate de négociations pour garantir la santé et la sécurité des salariés. D'autres entreprises l'ont fait, pourquoi pas Fleury Michon ?

Travailler ne doit jamais mettre la vie en danger.

La chaleur tue, l'indifférence patronale aussi.

Contact :

**CGT Fleury Michon
B.P 40234
85702 Pouzauges**

Tel : 02.51.65.87.13 - 06.16.52.73.04

Mail : cgt.fleury.michon@wanadoo.fr

<https://cgtfleurymichon.syndicatcgt.fr>

Pouzauges, le 24 juin 2026